

« SOS MÉDECINS FRANCE exige la reconnaissance de ses centres d'appels, c'est une question de principe ! »

Sur fond de crise dans le système de santé et de colère chez les médecins libéraux, SOS MÉDECINS FRANCE, a réuni ces 14 et 15 juin à Fréjus son congrès et son Assemblée générale.

Les 64 associations SOS MÉDECINS ont traduit la colère des 1500 médecins SOS face à la politique de la CNAM, qui différencie les cotations du même acte, selon que le patient est passé par le Service d'accès aux soins (SAS) ou par la régulation de SOS MÉDECINS. L'assemblée générale a donc décidé de mettre fin à ses collaborations avec le SAS, partout sur le territoire, à compter du 1^{er} juillet.

« Comment est-il possible qu'un même acte, pour un même patient, soit moins rémunéré s'il est régulé par SOS que par le SAS ? Notre régulation, professionnelle et efficace, a fait ses preuves depuis des années. Sous prétexte que "nous les faisons déjà", nous devrions être privés de la majoration SNP ? On sanctionne donc ceux qui faisaient déjà le boulot. C'est juste inacceptable. Nous cessons de collaborer avec le SAS. » a déclaré le Dr Jean-Christophe Masseron, président de SOS MÉDECINS FRANCE.

Pour le Dr Serge SMADJA, secrétaire général de SOS MÉDECINS FRANCE : *« Le SAS est dans l'incapacité d'assurer la régulation de l'ensemble des appels traités par SOS, d'où la reconnaissance des régulations SOS pour les soins non programmés. C'est un combat de principe. Nous traitons 6 millions d'appels par an nécessitant, pour une grande partie d'entre eux, des actes techniques. Nous pensons le faire bien, efficacement, malgré le contexte tendu. Nous demandons un traitement égal. Toute discrimination relèverait de l'arbitraire ».*

Dr Jean-Christophe Masseron
Président

Dr Serge Smadja
Secrétaire général

A propos de SOS MÉDECINS FRANCE :

SOS MÉDECINS FRANCE est une fédération qui rassemble 64 associations autour d'un objectif commun : le développement d'un réseau de permanence de soins et de soins non programmés en France dans un esprit de coopération et de service à la population. SOS MÉDECINS FRANCE est le premier réseau d'urgence et de permanence de soins en France : 6,3 millions d'appels traités, 2,6 millions de visites à domicile, 1,1 million de consultations et une disponibilité des équipes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.